



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de  
GOURDAN-POLIGNAN**

**Nombre de Conseillers :**

en exercice	15
présents	15
votants	15

**OBJET :**

Élection du Maire sous  
la présidence de la  
doyenne d'âge  
présente

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-  
Préfecture de Saint-  
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23/03/2026

ID : 031-213102247-20260322-DEL\_2026\_01\_01-DE

S<sup>2</sup>LOW

**DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
n° 2026-01-01**



L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux mars, à 11 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 17 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mme Marie-France FAVAREL, doyenne d'âge du conseil municipal présent.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés :

Absents non excusés :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-4 à L.2122-17,

Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si après 2 tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin, que l'élection a lieu à la majorité relative et qu'en cas d'égalité le plus âgé est déclaré élu,

Considérant que seul M. Patrick SAULNERON s'est déclaré candidat.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins :	15
Bulletins blancs ou nuls :	2
Suffrages exprimés :	13
Majorité absolue :	7

A obtenu :

- M. Patrick SAULNERON : 13 (treize) voix

M. Patrick SAULNERON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.



La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.